

## Département de SAONE ET LOIRE

### COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

Le onze décembre deux mil quatorze, à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 04 décembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

*Étaient présents* : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. CARTIER Christophe, Mme PACAUD Joëlle, Mme JOLY Murielle, M. BLANDIN Michel (adjoints) – Mme LAUVERNIER Dominique – M. MAYEL Vincent – M. GRANGER Didier – M. BASTIEN Michaël – M. BACHELET Sylvain – M. PERRUSSON Jean Pierre – M. GAVIGNET Emmanuel

*Excusés* : Mme BONNAMOUR Sophie ayant donné son pouvoir à M. MAYEL Vincent – M. MAINTENON Pierre

*Secrétaire de séance* : Mme PACAUD Joëlle

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le procès verbal du 23 octobre 2014.

#### **IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

- **MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD COTE CHALONNAISE**

Mme PACAUD Joëlle, déléguée communautaire expose au Conseil Municipal :

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) ;

Vu les modifications apportées par cette dernière à l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences obligatoires et optionnelles exercées par les Communautés de Communes.

Au regard de ce qui précède et afin de se conformer à la réglementation en vigueur et aux obligations prévues pour l'obtention de la DGF bonifiée, la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a procédé à une modification de ses statuts lors de la séance du Conseil de Communauté en date du 29 octobre 2014.

Les statuts ainsi modifiés, joints à la présente, ont été adoptés par les délégués communautaires à 37 voix pour et une voix contre.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

-De donner son accord pour la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise,

Et

-D'adopter les statuts modifiés.

- **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA GROSNE**

M. GRANGER Didier, délégué expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Grosne en date du 29 octobre 2014 approuvant la modification de ses statuts,

Le 1er janvier 2014, la Communauté de communes Entre Grosne et Guye a fusionnée avec la Communauté de communes Autour du Mont-Saint-Vincent pour former la Communauté de communes Entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent. L'ancienne Communauté de communes Entre Grosne et Guye était adhérente au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne.

La nouvelle Communauté de communes Entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent se substitue donc à la Communauté de Communes Entre Grosne et Guye au sein du syndicat et souhaite que celui-ci intervienne sur l'ensemble des communes du bassin versant de la Grosne. Le syndicat a donc décidé de modifier ses statuts en conséquence.

Par la même occasion, le syndicat a souhaité apporter d'autres modifications à ses statuts, notamment l'évolution de ses compétences, la réduction du nombre de délégués des collectivités adhérentes et le changement des critères utilisés dans la clé de répartition des dépenses.

Les modifications apportées aux statuts du syndicat ont été approuvées le 29 octobre 2014 par son Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une abstention

Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Grosne.

- **TRAVAUX SYDESL**

Monsieur PERRUSSON Jean Pierre délégué fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public " BT P Chailloux antenne Ouest" dossier n° 13RDP00575" transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 2 113.99 € HT. Ces travaux sont cocomitants au renforcement du réseau allant du Chemin du Moulin Pacot au Chemin de la Claie.

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise notamment le coût HT à la charge de la commune.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire

(SYDESL) ;

- Donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 1 400.00 € HT, sous réserves d'éventuelles dépenses imprévues.

Puis M. PERRUSSON fait le compte rendu de la réunion du SYDESL qui s'est tenue en Mairie le vendredi 05 décembre dernier. La commune s'est inscrite pour continuer l'enfouissement des réseaux Rue de la Rièpe. Une analyse sur les baisses de tension est également en cours.

#### • QUESTIONS DIVERSES

M. CARTIER Christophe 1<sup>er</sup> adjoint fait le point sur les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement. La prochaine réunion en vue de la levée des dernières réserves pour le lot 1 aura lieu le mardi 16 décembre prochain à 14 H.

M. CARTIER Christophe 1<sup>er</sup> adjoint informe que la réouverture du chantier pour les travaux de réhabilitation du bâtiment en bibliothèque et logements est prévue le mardi 16 décembre prochain à 14 H 30 et que la nouvelle consultation pour le lot électricité a été faite auprès de 3 entreprises. La date de réception des offres a été fixée au jeudi 15 janvier 2015 à 19 H.

M. le Maire en application des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au Conseil Municipal le Rapport annuel 2013 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets Ménagers approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise en date du 19 octobre 2014.

Mme PACAUD Joëlle, 2<sup>ème</sup> adjointe et déléguée au CCAS fait le bilan du repas des Anciens et remercie tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.

M. le Maire informe le Conseil que vendredi 19 décembre à 20 H la commune recevra en Mairie le député de la circonscription M. SIRUGUE Christophe.

M. BLANDIN Michel 4<sup>ème</sup> adjoint et rapporteur de la commission forêt rappelle que la réalisation d'une desserte forestière collective entre les forêts communales de Buxy, Messey sur Grosne et Chenoves, le chemin rural de Lalheue à Ponneau a fait l'objet d'un déclassement suite à enquête publique pour la partie qui traverse les forêts communales précédemment citées. Et que la commune de Messey sur Grosne doit acheter la partie de l'ancien chemin rural située au milieu du projet à l'euro symbolique majoré du tiers des frais de l'enquête publique.

M. BLANDIN Michel informe que les travaux d'aménagement pour la réalisation du jardin du souvenir sont en cours.

M. le Maire remercie chaleureusement les conseillers qui ont participé à la pose des illuminations ainsi que Mrs BLANDIN et GRANGER pour l'aide qu'ils ont apportée à l'agent technique.

M. le Maire propose aux conseillers le planning des réunions pour l'année 2015 sur le principe d'une réunion mensuelle (le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois) ainsi que de partager un moment de convivialité avec le personnel communal en début d'année 2015.

M. le Maire informe le Conseil que les vœux de la Municipalité sont fixés au vendredi 09 janvier prochain à 19 H 15 et que tous les habitants de la commune y seront conviés.

La séance est levée à 22 H 15

